



Tignes, le 04 février 2019

Mairie de Tignes

République Française
Savoie

BP 50 - 73321 Tignes Cedex

Tél. : 33 (0)4 79 40 06 40

Fax : 33 (0)4 79 06 35 46

e-mail : mairie@tignes.net

N. Réf. : JCV/HA/FB/il-30/01/2019

Objet : Projets d'urbanisme et rénovation énergétique

Dossier suivi par : Laura ISABEY

**A l'attention de tous les syndics de
copropriétés en activité sur la commune de
Tignes**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique environnementale et architecturale, la commune de Tignes souhaite accompagner les démarches de rénovation énergétique initiées par les copropriétés.

Le futur Plan Local d'Urbanisme, applicable au second semestre 2019, favorisera la rénovation énergétique des bâtiments puisque **toute extension sera conditionnée à la rénovation énergétique globale de la construction existante.**

Le dossier du PLU arrêté étant disponible sur le site Internet de la collectivité à l'adresse suivante : www.mairie-tignes.fr/1581-le-plan-local-d-urbanisme-arrete.htm, je vous invite à le consulter et en informer les architectes ou maîtres d'œuvres en charge de vos projets.

Ce dernier pourra toutefois être légèrement amendé à l'issue de l'enquête publique pour prendre en compte le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi qu'éventuellement les différents avis émis.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la collectivité souhaite pouvoir examiner, **en amont de tout dépôt d'une autorisation d'urbanisme** (PC, PA ou DP en fonction de la nature de l'opération), tout projet de construction, d'extension ou de rénovation.

Cette démarche, initiée en 2015 et identifiée dans le nouveau PLU, reflète la volonté des élus de mieux vous accompagner et guider sur les orientations architecturales souhaitées par l'équipe municipale.

Il vous est ainsi demandé de présenter vos dossiers en comité consultatif d'urbanisme et du PLU, accompagné si possible de l'architecte et/ou du conseil syndical.

Cette présentation vous permettra éventuellement de retravailler votre projet avant le dépôt officiel de votre autorisation d'urbanisme en Mairie.

Je vous rappelle à cet effet que l'architecte-conseil de la commune, Monsieur Laurent Louis, peut vous orienter sur les attentes de la collectivité et vous apporter un conseil architectural.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès du service Urbanisme & Foncier, également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Christophe VITALE

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} Adjoint

Serge REY

Villes et Villages
Fleuris

LABEL DE QUALITÉ DE VIE